

SOMMAIRE

- p. 3 Les séances en bref
- p. 6 Vie municipale
- 1.8 L'église Saint Liébault
- p. 18 Rétrospective
- p. 19 Portrait
- p. 20 Plein feu sur...
- p. Retour en images
- p.23 Vie scolaire
- p. 26 Vie associative
- p.29 Cadre de vie
- p. 33 Vie professionnelle
- p. 4 Actualités
- p. 35 Agenda Etat civil

Mairie d'Estissac

Place François Mitterrand 10190 ESTISSAC Tél.: 03.25.40.41.43 mairie.d-estissac@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Annie DUCHÊNE, Maire d'Estissac

Comité de rédaction : Claudie GEST, Fabien VINCENT, Marie-Claude GRITTI, Vincent JEANNEL, Céline BEAUVOIS, Stéphanie BIRÉ, Christine BONNEL, Laetitia CAMPOROTA. Ont également collaboré à l'élaboration

Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro : ludi GODIN, Brigitte JULLION, Lionel WEYH, sauf mention spéciale.

Nombre d'exemplaires : 1100 Création et impression : Imprimerie La Renaissance labélisée Imprim'Vert.

Juillet 2021 Photo de couverture et page édito : ©Claudie Gest

MOT DU MAIRE



Chères <u>li</u>ébautaines. Chers <u>li</u>ébautains.

Nous avons engagé d'importants travaux pour notre commune. L'agrandissement du centre de loisirs

est terminé et les jeunes enfants vont pouvoir évoluer dans ce nouvel espace dès les vacances de juillet.

Le parapluie de protection est installé sur le clocher de l'église Saint-Liébault, les charpentiers et les couvreurs s'affairent à la réfection de la toiture.

Le jury de concours désigné par les élus a présenté au conseil municipal le projet de la future salle des fêtes et du futur gymnase. Trois mois d'étude avec le cabinet d'architecture sont nécessaires avant de lancer le projet définitif. La demande de permis de construire sera faite avant la fin de l'année. Nous pourrons vous présenter dans le détail cette construction dans le prochain bulletin.

Monsieur François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole, a souhaité que la vaccination puisse se faire au plus près des habitants. C'est ainsi que plus de 500 doses ont été proposées à ceux qui le souhaitent. C'est une grande satisfaction pour les Liébautains d'avoir pu en bénéficier.

Sous le contrôle de l'Agence Nationale de Santé et de l'hôpital de Troyes, élus, membres du C.C.A.S., agents administratifs et techniques, tous ont donné le meilleur afin que cette vaccination se déroule dans de bonnes conditions.

Merci également au personnel de santé d'Estissac : médecins, infirmiers, pharmaciens qui ont largement contribué au bon déroulement de cette opération.

La crise sanitaire bouscule l'équilibre social et économique.

Plus que jamais nous devons rester attentifs à chacun et à l'écoute de ceux qui depuis presque une année et demie souffrent de l'isolement, du manque de revoir les personnes aimées.

Il est important de ne pas relâcher nos efforts, c'est pourquoi cette année encore, n'auront pas lieu les festivités du 14 juillet.

Nous retrouverons bientôt tous ces moments partagés qui font le bien vivre ensemble.

Avec les membres du Conseil Municipal, je vous souhaite un bel été et surtout prenez bien soin de vous.

> Annie DUCHÊNE Maire





Séance du 22 février 2021

Le Conseil Municipal:

- **accepte** le don d'un miroir de danse par l'association Galaxie Danse.
- accepte les fonds de concours octroyés par Troyes Champagne Métropole pour les projets suivants :
- réfection de la rue Paulin Aubert : 19 010 € ;
- réfection de la rue Saint Michel : 20 000 € ;
- agrandissement du centre de loisirs : 19 950 €.
- accepte que la Commune d'Estissac intègre le groupement de commandes pour le marché de fourniture de papiers organisé par Troyes Champagne Métropole.
- prend acte du rapport d'activité 2019 de Troyes Champagne Métropole.
- décide de réévaluer le traitement indiciaire des agents contractuels de droit public à durée déterminée et indéterminée, et autorise Madame le Maire à signer les avenants.
- décide, à compter du 1^{er} mars 2021, d'appliquer une déduction sur facture pour les enfants inscrits au centre de loisirs ne prenant pas part à la cantine, pour raisons exceptionnelles :

- 20% pour les enfants domiciliés à Estissac et de 17% pour les enfants non domiciliés à Estissac.
- décide que l'éclairage public sera interrompu de 22h30 à 6h sauf dans les espaces et cas suivants : le long de la RD 660 ; sur la zone industrielle de la Haie des Fourches ; les nuits du 13 et 14 juillet ; pour toute autre manifestation nécessitant de l'éclairage public.
- délègue tous pouvoirs à Madame le Maire pour intégrer le groupement de commande de téléphonie fixe et d'accès Internet en cours d'étude par Troyes Champagne Métropole.
- prend note des orientations décidées par le COnseil de la Politique de l'Eau en matière de rééquilibrage budgétaire du service des eaux, face à la hausse des coûts de fonctionnement et de la nécessité de provisionner des crédits pour maintenir les investissements ; ce rééquilibrage impose une hausse des tarifs de l'eau distribuée dès 2021.
- **prend acte** de la création de Troyes Aube Habitat, organisme de logement social issu de la fusion d'Aube Immobilier et de Troyes Habitat, en application de la loi ELAN de 2018.



Séance du 12 avril 2021

Le Conseil Municipal :

- Approuve la modification simplifiée n°1 du PLU nécessaire à la correction d'une erreur matérielle de zonage sur le plan.
- S'oppose à l'automaticité du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole à compter du 1er juillet 2021, dans l'attente d'études d'opportunité incluses au moment de la définition d'un projet de territoire.
- Adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 :

Montants en €	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	1 376 563,04 €	1 581 396,56 €	+ 204 833,52 €
Investissement	961 141,57 €	680 220,35 €	- 280 921,22 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : 1 445 988,80 \in Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020 : 385 709,54 \in

- Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2020.
- Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, compte tenu des restes à réaliser en section d'investissement :

Exécution du virement à la section d'investissement (R1068) : 320 074,54 \in

Affectation à l'excédent reporté (ROO2) : 1 125 914,26 €

- Maintient le niveau de fiscalité locale et fixe les taux de l'année 2021 :
- Taxe foncière (bâti): 39,48 % (intégration du taux départemental en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales)
- Taxe foncière (non bâti) : 23,02 %
- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les séances en bref

- Vote les subventions communales pour l'année 2021 (détail disponible en mairie).
- Décide d'attribuer une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 7 500,00 € pour l'année 2021.
- Approuve le budget primitif 2021 de la Commune comme suit :
- section de fonctionnement : dépenses votées pour 2 057 458,00 € et recettes votées pour 2 646 228,26 € (vote à l'excédent à hauteur de 588 770,26 €);
- section d'investissement : équilibre des dépenses et des recettes à 1 703 360,54 €.

- **Décide** de renouveler un contrat parcours emploi compétence pour une durée de 8 mois, du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, concernant un agent des services techniques.
- Décide de remplacer deux commandes d'éclairage public obsolètes par des horloges astronomiques radio-synchronisées en vue de compléter le système communal ; les travaux sont confiés au SDEA pour un montant net estimé de 600 €.
- Prend connaissance du compte rendu d'activité 2020 du conciliateur de justice : 17 affaires ont été portées à sa connaissance avec un taux de conciliation de 56 %.



Séance du 10 mai 2021

Le Conseil Municipal:

- Approuve la signature d'un avenant à la convention de participation aux frais scolaires par la Commune de Neuvillesur-Vanne ; cet avenant a pour but de clarifier et cibler la participation de cette commune aux charges d'investissement scolaires et de l'extension du centre de loisirs.
- Fixe la participation des communes extérieures aux frais scolaires 2019-2020, à 1 059 € par élève de l'école maternelle et à 243 € par élève de l'école élémentaire.
- Décide de maintenir l'attribution de bons d'achat de fournitures scolaires au bénéfice des enfants entrant en classe de 6ème et de 4ème pour l'année 2021-2022, à hauteur de 70 €.
- Décide de lancer la procédure d'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des parties communes du lotissement «Les Jardins de Thuisy» ; cette intégration se fera à titre gratuit de la part des co-lotis.
- Approuve la passation d'un avenant avec la société MORESK, d'un montant de 55 840,50 € HT, en vue de compléter les

- travaux de réfection de l'église Saint-Liébault : remplacement des pierres endommagées du clocher et de la tourelle adjointe.
- **Étudie** le déplacement des cadrans d'horloge du clocher de l'église Saint-Liébault afin de les replacer à leur emplacement d'origine.
- Valide le choix du jury de concours quant à la désignation du pré-projet et des maîtres d'œuvre retenus pour la conception et le suivi de la construction d'une nouvelle salle polyvalente couplée à un gymnase ; les lauréats sont les cabinets cotraitants FREYCENON-ROSSIT et BOUDRY & BOUDRY ; le marché de maîtrise d'œuvre est fixé à 11,516 % d'une enveloppe de travaux de 3 350 000 € HT, soit des honoraires fixés à 385 800 € HT, comprenant les honoraires des cabinets d'études techniques connexes.
- Prend acte du tirage au sort informatisé, au sein de la liste des électeurs, de trois personnes figurant sur la liste préparatoire des jurés d'Assises 2022.

Les délibérations du Conseil Municipal d'Estissac sont affichées et consultables dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture.

Les séances en bref

FONCTIONNEMENT 2020			
DEPENSES		RECETTES	
charges à caractère général	323 886 €	produits des services, domaine et ventes diverses	139 893 €
charges de personnel	638 775 €	impôts et taxes	869 681 €
atténuation de produits	117 757 €	dotations et participations	480 746 €
autres charges de gestion courante	126 897 €	autres produits de gestion courante	48 503 €
charges financières	29 994 €	autres recettes	42 573 €
charges exceptionnelles et autres dépenses	139 254 €		
TOTAL	1 376 563 €	TOTAL	1 581 396 €
		résultat de l'année 2020	+ 204 833 €
excédent reporté de l'année précédente + 1 241 15		+ 1 241 155 €	
		excédent cumulé au 31/12/2020	+ 1 445 988 €

FONCTIONNEMENT 2020			
DEPENSES		RECETTES	
bâtiments communaux	70 697 €	affectation du résultat 2019	165 988 €
bâtiments scolaires	8 020 €	FCTVA sur dépenses 2018	64 147 €
bois et forêt	4 906 €	taxe d'aménagement	6 133 €
église Saint-Liébault	26 344 €	subventions diverses bât. comm.	8 732 €
salle des fêtes	18 812 €	subventions diverses bât. scolaires	3 731 €
stade	2 561 €	subventions diverses voiries	116 243 €
bibliothèque	3 372 €	autres produits	147 €
gymnase	2 991 €	amortissements	5 755 €
voiries et réseaux	294 322 €	opérations d'ordre	309 344 €
matériel scolaire	1 825 €		
remboursement d'emprunts (capital)	120 130 €		
transfert d'excédent au SDDEA	82 888 €		
opérations d'ordre	324 273 €		
TOTAL	961 141 €	TOTAL	680 220 €
résultat de l'année 2020		- 280 921 €	
déficit reporté de l'année précédente		- 104 789 €	
		déficit cumulé au 31/12/2020	- 385 710 €

FONCTIONNEMENT 2021			
DEPENSES : 2 057 458 €		RECETTES : 2 646 228 €	
dont		dont	
autofinancement prévisionnel transféré à la section d'investissement	729 796 €	excédent au 01/01/2021 reporté (après affectation du résultat 2020)	1 125 914 €

FONCTIONNEMENT 2021			
DEPENSES : 1 703 361 €		RECETTES : 1 703 361 €	
dont		dont	
extension du centre de loisirs	142 000 €	affectation du résultat 2020	320 075 €
isolation-menuiseries école maternelle	120 000 €	FCTVA sur dépenses 2019	113 000 €
église Saint-Liébault	538 000 €	taxe d'aménagement	2 000 €
études et travaux préparatoires salle des fêtes-gymnase	118 000 €	subventions diverses sur travaux	528 735 €
solde réfection de voirie à Thuisy : rues St Michel et Paulin Aubert	60 300 €	autofinancement prévisionnel prélevé sur la section de fonctionnement	729 796 €
remboursement d'emprunts (capital)	123 600 €	amortissements	5 755 €
TOTAL	1 376 563 €	TOTAL	1 581 396 €

UN POINT SUR LA TAXE D'HABITATION

Depuis longtemps annoncée comme supprimée, la taxe d'habitation est toujours une réalité pour certains contribuables.

Focus sur cet impôt pas tout à fait disparu.

1 Une taxe à vocation locale

Basée sur la valeur du logement et due par tout occupant d'un bien meublé, instituée dans les années 1970 pour remplacer la contribution mobilière dont le fondement remonte à la Révolution française, cette taxe est devenue une recette de fonctionnement essentielle pour les communes et les départements, puis les groupements de communes à fiscalité propre, chacun votant un taux concernant la part lui revenant.

La loi de finances 2018 décide de sa disparition progressive pour les résidences principales.

2 Un calendrier s'inscrivant dans une réforme de la fiscalité

En premier lieu, 80 % des foyers fiscaux ont vu leur taxe progressivement réduite en 2018 et 2019, et supprimée totalement en 2020. Les collectivités ont continué à percevoir le produit de la taxe selon leurs taux de 2017 figés, le budget de l'État se substituant au contribuable local (dégrèvement).

Ensuite, les 20 % des ménages restants verront l'allègement de leur taxe d'habitation à hauteur de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022, avec une suppression définitive en 2023. Toutefois, à compter de 2021, cette taxe disparaît du panel des taxes votées et perçues par les collectivités, l'État en conservant transitoirement les recettes.

En compensation, les communes se voient attribuer la taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements, tandis que ceux-ci et les groupements de communes à fiscalité propre sont compensés par l'attribution d'une part de la TVA nationale.

Les foyers fiscaux qui ne paient plus la taxe d'habitation recevront un avis à zéro en 2021 (et ultérieurement), qui comportera en outre le montant de la contribution à l'audiovisuel public (appelée communément «redevance télé»).

3 Une taxe toujours perçue dans des cas spécifiques

Supprimée définitivement en 2023 pour les résidences principales, la taxe d'habitation demeure applicable aux résidences secondaires, selon le taux voté en 2017.

Également, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est maintenue. Dans les communes l'ayant instituée, elle est due par les propriétaires et usufruitiers qui possèdent un logement à usage d'habitation vacant depuis plus de 2 ans consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (sauf si la vacance n'est pas volontaire ou autre cas précis).

La Commune d'Estissac a décidé de l'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2022, non pas pour générer une recette supplémentaire mais dans le but de disposer d'un outil d'incitation à la remise sur le marché de logements vacants, favorisant le renouvellement urbain et de population.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs d'Estissac vont pouvoir profiter d'un nouvel espace de 80 m². La directrice Estelle FORGEOT prendra en charge les enfants dans ce nouveau lieu qu'ils s'approprieront rapidement.





L'EAU POTABLE

UN BIEN INESTIMABLE, MAIS QUI A UN COÛT.

Ouvrir son robinet et voir une eau claire et abondante couler est un geste banal, à tel point que l'on a oublié que disposer aussi facilement de cette ressource est une chance, mais aussi que ce confort est précaire si rien n'est entrepris dans les prochaines années.

En effet, disponible au robinet à compter des années 1930, l'eau a nécessité et nécessite toujours plus d'investissements, de contrôles et d'efforts pour maintenir la quantité et la qualité de la distribution pour les décennies futures.

Le service des eaux d'Estissac, désormais confié au SDDEA (voir encart), représente un budget de fonctionnement annuel d'environ 180 000 €, dégageant en moyenne 40 000 € pour investir. Suffisant pendant les années passées, ce budget ne correspond plus aux nouvelles contraintes de gestion et aux opérations à envisager pour entretenir et faire évoluer les installations (2 captages, 3 réservoirs, 24,6 km de canalisations dont la desserte de Vaugeley par un apport depuis Chennegy). Les seules recettes disponibles sont les factures d'eau réglées par les usagers.

Conscients des enjeux et des dépenses qui s'annoncent, les élus siégeant au COPE (voir encart) ont étudié une structure tarifaire répondant mieux aux besoins de financement du service, basée sur une hausse des tarifs (part fixe et part variable). Ainsi, la facture émise en 2021 sera calculée sur un abonnement annuel de 40,00 € HT et un tarif variable de 1,55 € HT par mètre cube. A ces tarifs s'ajoute la redevance pollution domestique (RPD), taxe prélevée pour le compte de l'agence de l'eau et fixée par celle-ci (0,38 € HT par mètre cube en 2021), et la TVA au taux de 5,5 %.

Pour une facture-type de 120 m³, la facture 2021 sera donc de 286,54€ toutes taxes comprises (*), soit 0.78 € par jour ou 0.0024 € le litre. (*) dont 226,00 € revenant au budget local.

Malgré cette hausse, le prix moyen de l'eau à Estissac demeure proche de la moyenne départementale (autour de 2 euros le mètre cube) alors que le réseau communal est relativement étendu et vieillissant.

Certes, le coût de l'eau potable va augmenter, mais elle constitue un élément essentiel à la vie quotidienne et d'une grande polyvalence, dont le coût reste dérisoire face à d'autres postes de dépense. En outre, la nécessité de rénover progressivement les organes du réseau

Le SDDEA, le maître d'ouvrage de l'eau potable

Issu des obligations de la loi NOTRe du 7 août 2015, le transfert de la compétence eau potable au SDDEA (Syndicat Mixte de l'Eau de l'Assainissement Collectif de l'Assainissement Non-Collectif des Milieux Aquatiques de la Démoustication) est effectif à Estissac depuis le 1er janvier 2019. Dans l'Aube, ce sont 369 communes et 266 000 habitants qui relèvent désormais de la gestion du SDDEA pour l'eau potable.

La gestion locale s'appuie sur un COnseil de la Politique de l'Eau (COPE), réunissant six élus municipaux et un représentant du syndicat, qui débattent régulièrement du fonctionnement du service, et décident des investissements à envisager et de l'équilibre financier, donc des tarifs.

Le SDDEA a lancé un programme dénommé Stratégie 2100, dans le cadre de l'anticipation des effets du changement climatique, afin d'assurer la pérennité et la qualité de la ressource en eau souterraine et superficielle sur son périmètre. Les schémas d'alimentation en eau potable font partie des actions à mener sur chaque bassin, dont le Schéma d'Othe. Cela commencera par une phase d'importantes études et de relevés, qui découleront sur des scénarios de travaux et investissements permettant de garantir la disponibilité et la qualité de l'eau : création ou protection de forages, interconnexion de réseaux, usines de traitement, en mutualisant au maximum les investissements entre les différents services d'eaux. L'adoption d'un tel schéma devient par ailleurs une obligation pour prétendre aux subventions d'investissement de l'agence de l'eau.

et l'établissement d'un schéma d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du Pays d'Othe (voir encart) conduiront inéluctablement à de nouvelles dépenses, donc de nouveaux besoins de financement.

Quelques comparaisons :

yueiques comparaisons :	
PRIX D'UN LITRE DE	
eau du robinet à Estissac	0,0024 €
eau de source en bouteille	0,15 €
eau minérale gazeuse en bouteille	0,50 €
boisson énergisante	3,90 €
alcool fort (entrée de gamme)	20,00 €
carburant diesel	1,40 €
PRIX D'UN ABONNEMENT ANNUEL À	
accès à l'eau potable à Estissac	42,20 €
gaz naturel (tarif de base)	110 €
électricité (9 kVA – tarif de base)	140 €
téléphonie mobile	180 € en moyenne
Internet - téléphone fixe - télévision	480 € en moyenne



Bien ancrée au centre-bourg depuis des siècles, la jolie église Saint-Liébault d'Estissac dresse sa silhouette sobre et élégante aux regards bienveillants des habitants.

Extrait de l'étude réalisée par Aurélie LOUIS, Graphein Patrimonia et Mathieu BATY, architecte du patrimoine.

Cet édifice du XIIe siècle, sous le vocable de saint Liébault est remanié au XVIe siècle et reconstruit au XVIIIe siècle. Il est non protégé au titre des Monuments historiques.

Plan de type halle sans transept, ce monument fait partie des églises du Pays d'Othe reconstruites ou remaniées vers la moitié du XVIIIe siècle :

- soit parce qu'elles sont tombées de vétusté ;
- soit parce qu'elles sont trop petites pour accueillir les fidèles, comme à Prugny vers 1743, Vauchassis vers 1750-60 ou Estissac à partir de 1744.

Leurs particularités viennent de leur forme :

Élévation extérieure caractérisée par :

- une nef de 4 travées flanquée de bas-côtés avec clefs de voûtes ornées de blasons ;
- et de collatéraux de même hauteur ;
- un clocher-porche en façade ;
- une toiture à l'impériale.



L'église Saint-Liébault





On remarque sur le tympan du fronton, un parchemin développé sans aucune inscription. En dessous des abat-sons, une guirlande de feuilles de chênes, symbole de la force, de la puissance mais aussi des vertus civiques, entoure l'emplacement de l'ancienne horloge.



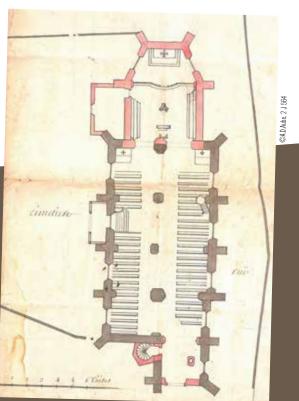


- des colonnes massives à imitation à l'Antique;
- voûtée d'arêtes et dépourvues de transept.

Plan de l'église d'Estissac daté du 15 février 1745

Ce plan nous montre un édifice bien différent de celui du début du XIXº siècle, avant les grandes transformations entreprises au cours du XVIIIº siècle. Le cimetière était contigu à l'église jusqu'à son transfert en 1830. Il y a encore la trace de la petite porte donnant accès au cimetière sur le mur extérieur de la 3ºme travée de la face Nord près de la fenêtre.





L'église Saint-Liébault

Le curé est décimateur pour les deux-tiers et le duc d'Estissac pour le dernier tiers. La répartition du financement des travaux rend la lecture des programmes de restauration assez complexe.

Les seigneurs d'Estissac ont largement contribué à l'embellissement de l'édifice cultuel. La famille de Courcelles a participé à l'agrandissement de l'église à la fin du XVe siècle en y ajoutant une partie des bas-côtés. Les armes de cette famille sont présentes sur la clef de voûte de la troisième travée au Nord (Armes. De gueules à trois croissants d'or).

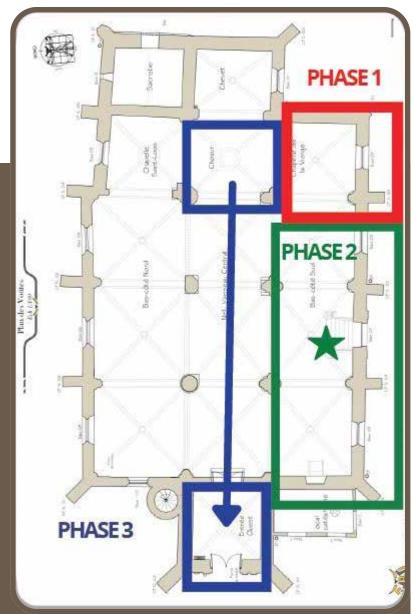
La communauté d'habitants participe elle aussi aux réparations d'une façon originale. Elle a pris l'habitude d'englober dans les devis l'ensemble des bâtiments communaux à sa charge, à savoir la réfection des ponts et chaussées, les deux maisons d'école, les deux presbytères et les deux églises (Estissac et Thuisy). Il en sera ainsi tout au long du XIX^e siècle.



Transformation de l'édifice à partir de 1744

L'édifice va subir d'importantes transformations au cours du XVIIIe siècle. La tour du clocher risquait de s'effondrer et les voûtes de l'église s'écartaient dangereusement. Le doyen-curé M. Chèvre de la Charmotte rapporte dans ses Mémoires rédigés en 1782 que «l'église qui n'était encore qu'un vaisseau irrégulier a été très bien réparée et augmentée dans ce siècle».

Aujourd'hui, on pénètre dans l'église par une grande baie cintrée et en descendant cinq marches par suite de l'exhaussement successif du sol de la place publique et des rues adjacentes. La partie la plus ancienne est l'actuelle sacristie qui a conservé son caractère architectural du XIIIe siècle.



© Plan / Eglise Estissac / Mathieu Baty-architecte/janvier 2020

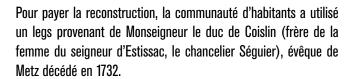
'église Saint-Liébault

Phase 1. Construction de la chapelle de la Vierge + installation de bancs uniformes dans l'église en 1744.

Phase 2. Percement de la porte latérale + reconstruction du bas-côté au Sud en 1744.

Financement par la famille La Rochefoucauld. Clé de voûte de la deuxième travée aux armes de cette famille.

Phase 3. Démolition du clocher + construction du clocher-porche sur la façade occidentale en 1763-64 par l'architecte Milony. Le clocher se trouvait à l'origine dans une tour carrée sur la 4ème travée.



Le XIX^e siècle est marqué par des travaux d'aménagements intérieurs (entre 1859 et 1865) et d'entretiens ponctuels (maconnerie et couverture en 1824, 1827, 1835, 1853-55, 1877) sans une véritable politique de programme de restauration dans un climat de tensions entre les habitants d'Estissac et de Thuisy.

Les travaux de **1818** sont à mettre en corrélation avec le cantonnement des troupes bayaroises à Estissac en octobre 1815.

En **1831** la première sacristie est humide, M. Bert architecte du département en construit une autre au pied de la tour au Sud pour répondre aux besoins du culte.

En **1850**, une petite sacristie latérale construite en 1829 par le curé Lejeune est détruite.

En 1881-84, le local à pompe à incendie adossé à l'église est transféré.

Les travaux de **1886-87** sont les derniers recensés au XIX^e siècle. L'ensemble des corps et métiers du bâtiment sont sollicités. C'est une commission municipale qui dresse le devis et non un architecte.

Les XX^e et XXI^e siècles sont marqués par des travaux ponctuels. Beaucoup de projets n'ont



pas abouti. L'église est en bon état et bien entretenue parce que le curé pourvoit aux réparations d'entretien avec les ressources ordinaires de l'église.

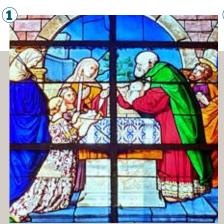
En **1952**, le conseil municipal accepte de faire des travaux de la couverture avec un secours de 220 000 francs représentant la quote-part des paroissiens.

Il n'y a plus de travaux jusqu'en **1991** (reprise du clocher pour sa mise hors d'eau complète et des couvertures à divers endroits). puis entre **1997-99** suite à l'apparition de fuites au niveau de la couverture.

Depuis les années 2000, des travaux sur la toiture (2003 et **2006**) et sur la sacristie (**2004**) sont programmés. Des travaux de zinguerie en **2011** sont les derniers recensés.



L'église Saint-Liébault







1 Vérrière : Présentation de Jésus au Temple. Signé Virot

2 Vérrière : Jésus guérissant les malades et les infirmes

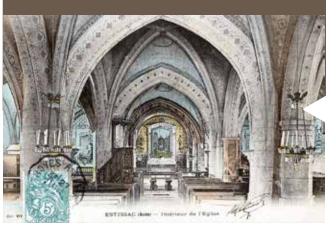
3 Vérrière : Jésus bénissant les petits enfants. Barbier & Hugo 1862

Travaux d'embellissement intérieurs entre 1859 et 1865

Ces travaux ont été entrepris grâce aux dons des paroissiens pour un montant entre 6 000 à 7 000 francs.

- pose d'un carrelage dans les deux croisillons faisant face à la porte principale et d'un dallage dans la nef principale, le chœur et les deux chapelles.
- installation de cinq verrières.

En 1858, Auguste Barbier, peintre décorateur doreur demeurant à Troyes, s'engage envers M. l'abbé Labranche (curé-doyen d'Estissac) à exécuter des peintures murales pour la décoration des voûtes, ogives et arcs formerets dans le sanctuaire et le chœur de l'église. Ces peintures complètent les travaux de décoration et dorure des trois autels et de leurs retables. Ces fresques ont été dissimulées entre 1965 et 1967.





Intérieur de l'église après 1965-1967

Ce qu'il reste aujourd'hui de la décoration.

Représentation de figures d'apôtres peintes à la détrempe et exécutées par M. Andreazi sur les murs de clôture des bas-côtés entre les baies.



udie GEST

(RE)DÉCOUVRIR SAINT-LIÉBAULT CET ÉTÉ

L'église Saint-Liébault mérite qu'on s'y attarde.

On peut difficilement aimer le patrimoine et ne pas s'intéresser de près à celui de notre village, extrêmement riche. Des visites seront organisées régulièrement.

Opération «Un jour, une église»

7 juillet 2021 à 16h30 et le 28 août 2021 à 10h30

Journées Européennes du Patrimoine 2021

Le thème de ces journées sera «**Patrimoine pour tous**»
Visite libre accompagnée
par Aurélie LOUIS, historienne
Samedi 18 septembre de 9h30 à 12h30



CONCOURS DE DESSIN ORGANISÉ PAR LA MAIRIE D'ESTISSAC

«Dessine l'église Saint-Liébault !»

Lors des visites de l'église de cet été, vous aurez le plaisir d'admirer une exposition de dessins. Les élèves de l'école d'Estissac, du catéchisme et du Centre de Loisirs d'Estissac ainsi que tous les enfants d'Estissac nous montreront leurs talents créatifs. Un cadeau surprise sera remis aux trois meilleurs dessinateurs. Venez encourager les jeunes !

Concours de dessin pour les enfants

Dessine l'église d'Estissac



Dossier spécial

L'église Saint-Liébault

L'église Saint-Liébault livre ses **secrets**

Notre église recèle des trésors patrimoniaux classés au titre des Monuments Historiques. Petit aperçu...

L'Éducation de la Vierge

On y voit sainte Anne faisant lire la sainte Vierge. Sur le bord du manteau de sainte Anne, on lit, en caractère du XIV^e siècle (Ave Maria, gracia plena). Sculpture en calcaire, peinte, polychrome, dorée, argentée du XVI^e siècle.

Un nettoyage complet de ce chef d'œuvre du XVIe siècle a été effectué en avril 2021 par Florence Godinot, restauratrice du patrimoine d'État.





Tableau du maître-autel : saint Liébault

Peinture sur toile signée Valton, peintre troyen. F. Simon. Vendeuvre de 1842. Il représente saint Liébault debout au milieu d'un cloître, dépendance d'une église abbatiale figurée à gauche du tableau. Le saint tient entre ses mains le livre des saintes Écritures.



Mort de la Vierge ou dormition

Haut-relief en calcaire, peint, polychrome - XVI° siècle. Restauration en 2009 (provenant de l'église de Thuisy). Présenté comme chef-d'œuvre de la sculpture en Champagne au moment de l'exposition le Beau XVI° en 2009 à Troyes. Cette merveille regroupe quatre apôtres autour de Marie reposant sur son lit de mort.

Dans les coulisses

CA SE PASSAIT EN 1975

Depuis plus d'une génération, l'horloge ne fonctionnait plus et les cloches émettaient un son très sinistre. Le maire, M. BOUDIN et son conseil décident de refondre deux des trois cloches de l'église Saint-Liébault (la petite et la moyenne sont fêlées). Leur bénédiction a lieu dans l'été par l'abbé Maurice BÉCARD.

La première cloche d'un poids de 640 kg en fa dièse, est fondue sous la mandature de M. DUMANCHIN en 1839 et elle a pour parrain M. COSTEL, notaire et pour marraine Mme MIMEY, épouse de M. DEVERTU, chirurgien.

La deuxième cloche en sol dièse pèse 450 kg. Fabriquée aussi en 1839, elle a comme parrain M. GILLIER et sa marraine Mme HUGUENOT épouse CHANTECLAIR.

C'est en 1975 que la vieille horloge est électrifiée et que deux cadrans sont remontés au-dessus des abat-sons des faces sud et ouest du clocher. Chaque heure est enfin marquée par une sonnerie harmonieuse.









Saint Loup foulant le Dragon

Statue en pierre calcaire, XVIº siècle (provenant de l'église de Thuisy). Il manque le bâton du saint et son bras droit est brisé. Restauration en 1977.



Tabernacle en bois

Menuiserie-sculpture placée sur le maître-autel, peinte, polychrome, faux marbre, dorée, XVIII^e siècle.

L'église Saint-Liébault

Sans le clocher de Saint-Liébault,

notre centre-bourg ne serait pas pareil!

Nous, les plus anciens, nous nous souvenons de tous ces bons moments de fête, les mariages, les communions solennelles, les baptêmes, les kermesses, les processions de la Fête-Dieu en juin, les pélerinages. L'habit du dimanche était alors de rigueur et le son des cloches rythmait les journées. Nous pensons

inévitablement aux souvenirs moins heureux des funérailles d'êtres chers. Pour tout cela, nous ne serons jamais insensibles devant cet édifice qui a traversé les siècles.

« Ah, si les pierres pouvaient parler! »

LA PAROISSE D'ESTISSAC

Permanence du prêtre le jeudi au presbytère d'Estissac, 8 rue Gambetta, tél. 07 83 20 80 79.

Autres contacts:

Relais de village : Marie-Thérèse et André LAMBRECHT

Funérailles : Françoise CARTON Baptêmes : Danielle HEIN

Mariages : Françoise et Olivier ROMAIN, à Neuville sur Vanne



Voyage à Lourdes Coll. Michel Commo



Communions solennelles à Estissac de 1932 © Ghislain Grégoire

PHOTOS ANCIENNES

Vous avez des photos anciennes et vous avez envie de les partager ? Vous pouvez nous les envoyer par courriel à communicationestissac@gmail.com ou déposer directement à la mairie et nous les numériserons avant de vous les restituer.

SAINT-LIÉBAULT SE REFAIT **UNE BEAUTÉ**

Si nous nous arrêtons cinq minutes pour la regarder, l'église Saint-Liébault est plus qu'un monument, c'est une merveilleuse œuvre d'art, fragile dans sa beauté. Nous sommes tous attachés au plus vieil édifice de notre village. Malheureusement, le poids des années se fait sentir et réclame d'importants travaux de préservation et de restauration.







Quelques détails sur les dégâts du temps

L'église Saint-Liébault



Échafaudage sur le clocher en juin 2021.

Après une longue période où peu de travaux ont été entrepris, la municipalité a décidé d'agir. Par délibération du 17 juin 2019, le Conseil Municipal programme des travaux importants. Depuis le début 2021, pour une durée estimée à douze mois et un montant prévisionnel de 522 992,51 euros (hors



travaux supplémentaires), l'église Saint-Liébault fait l'objet de travaux visant à restaurer la toiture, la charpente et la sécurisation des installations électriques. L'église Saint-Liébault est propriété de la commune et affectée au culte catholique suite à la loi 1905 (concernant la séparation des Églises et de l'État qui proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes). Elle fait donc partie de notre patrimoine commun. Ces travaux urgents nécessitent votre contribution car, sans votre soutien, nous ne pourrons mener à bien ce projet.

Le destin de ce monument dépend

de la volonté de la communauté!

Devant l'importance de ces travaux, la souscription portée par la Fondation du patrimoine est lancée le 20 février 2021. Un grand nombre de personnes s'est déplacé pour apporter sa pierre à l'édifice. Un livret retraçant les grandes lignes historiques de l'étude d'Aurélie LOUIS, historienne, et de Mathieu BATY, architecte, est distribué aux visiteurs. Alain IZABEL, délégué départemental de la Fondation du patrimoine explique le mécénat, ce rôle essentiel dans la sauvegarde du patrimoine.



Il est encore temps de lui rendre

sa splendeur!

Chaque don compte.

Chaque don est important, même minime.

Il n'y a pas de petits dons

En participant à la remise en beauté de l'église Saint-Liébault, vous serez un véritable acteur de la préservation de notre patrimoine commun et pour vous remercier, vous bénéficierez de contreparties :

Pour tout don : un recu fiscal

Option 1 : don de 5 € ou + : un diplôme

Option 2 : don de 100 € ou + : option 1 + un morceau de la charpente de l'église gravé au nom du donateur (par famille)

Option 3 : don de 500 € ou + : options précédentes + cadre avec photo de l'église

Option 4: don de 1 000 \in ou +: options précédentes + visite commentée **Option 5**: don de 2 000 \in ou +: options précédentes + photo officielle **Option 6**: don de 5 000 \in ou +: options précédentes + nom sur plaque «donateurs»

Comment faire?

- en ligne: www.fondation-patrimoine.org/73108
- ou par chèque à l'ordre de «Fondation du patrimoine Église d'Estissac» à déposer à la mairie. Bon de souscription à l'intérieur de ce magazine et disponible à la mairie.

Retrouvez les actualités : www.eglise-saint-liebault-destissac.jimdosite.com Renseignements au 06.71.53.39.88





Toute reproduction ou transmission même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation de l'auteur.

Extrait du travail à paraître, (projets et réalisations, 2° partie des Maires d'Estissac).

La Belle Allée

La reconnaissance des chemins d'Estissac 1

Conformément à l'arrêté préfectoral de novembre 1824, le conseil municipal délibère le 17 avril 1825 pour le classement des chemins d'Estissac et Thuisy. La largeur, le point de départ, l'étendue et la nomination sont définis dans le rapport.



ludi GODIN Passionnée d'histoire locale Réside à Estissac depuis 1989

Antérieurement à la première Révolution arrivée en 1789, Monsieur le Duc de La Rochefoucauld-Liancourt aux droits duquel se trouve



aujourd'hui son successeur, était propriétaire, comme faisant partie de l'ancien Duché et Seigneurie d'Estissac, d'une allée aboutissant à ses bois et prenant naissance à l'extrémité de la rue de la Croix à Estissac.

Cette allée dite Allée des Chialots, traverse la montagne de ce nom, sur une longueur d'un kilomètre environ et une largeur moyenne de dix-sept mètres. Elle était anciennement plantée d'ormes et fermée, vers la rue de la Croix, d'une barrière en bois. La propriété et la possession de l'allée en question n'a iamais été contestée sérieusement à la maison de La Rochefoucauld et l'on voit même par délibération en date du 13 mai 1825, le conseil municipal d'Estissac reconnait au nom de la commune que la dite allée appartient à Monsieur le Duc de Liancourt, déclarant renoncer à tous droits à cet égard et ajoutant que c'est par pure tolérance qu'à la dite époque de 1825, Monsieur le Duc avait permis qu'une croix de mission fut placée au rond-point de l'allée. Enfin en 1835, une nouvelle barrière a été placée à l'endroit de celle existant anciennement, en même temps qu'il était commencé une plantation d'ormes, qui a été terminée sur toute la longueur en 1837.

Par délibération du conseil municipal d'Estissac du 29 novembre dernier, l'Allée des Chialots a été classée comme chemin rural.

Cette délibération a été prise en exécution d'un arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aube en date du 16 avril 1847 qui a ordonné la révision du classement de tous les chemins ruraux et vicinaux, effectué depuis la promulgation et pour l'exécution de la loi du 21 mars 1836 [...].

Le plan d'alignement d'Estissac de 1847, montre bien cette allée plantée d'arbres². L'Allée des Chialots est inscrite sous le n° 23 de la liste des chemins, le 11 janvier 1848.

Le nom de Belle Allée est toujours attribué par la population qui a certainement perpétré le dire des anciens.

¹ Arch dép Aube 3 0 1075 tableau des chemins communaux (1825-1867)

² Arch dép Aube 3 0 1077 plan d'alignement 5ème feuille (1847)



A Estissac, vous avez forcément croisé Lionel WEYH, un grand moustachu souriant caché derrière son appareil photo. Cet homme sympathique de 77 printemps est le président du Syndicat d'Initiative. Né à Saint-Mesmin en milieu



rural, il a commencé le bénévolat à 14 ans, en suivant un Personnage, l'abbé Denis SONET : «une tornade en soutane, rassembleur et fédérateur de jeunes et d'adultes, toutes opinions confondues».

Une histoire de rencontres

Il suit son épouse Denise, institutrice à l'école maternelle de Savières, où ils élèvent leurs trois filles. Là il fait «la connaissance de Jean DESPLATS, Louis FANTIN, Yvon VIDART qui relancent un club multisports, tourné vers les jeunes et les moins jeunes». De sa place privilégiée, il aide les instituteurs de l'école de Savières qui organisent de nombreuses manifestations dans le village et «s'occupent des gamins». Il est élu adjoint du maire pendant deux mandats.

Après 30 ans merveilleux (associatifs, municipaux, et professionnels) à Savières, Denise et Lionel viennent s'installer à Estissac en août 1995. Employé de banque pendant toute sa carrière, il prend sa retraite en 2000. Il pense alors «raccrocher les crampons». C'est sans compter sur son envie d'être utile et sur les rencontres de Daniel CHAVENTON, d'André LAMBRECHT et de Jean-Michel FRAMERY.

Il est de nouveau conseiller municipal de 2001 à 2008 et s'engage dans le syndicat d'initiative d'Estissac. Il y sera secrétaire, trésorier puis président à la suite d'André LAMBRECHT en 2006. Cette même année, le syndicat d'initiative d'Estissac devient le Syndicat d'Initiative Intercommunal Vanne-Pays d'Othe (SIIVPO).

En tant que bénévole, Lionel WEYH a connu tous les postes, de «soldat actif» à président en passant par secrétaire ou trésorier.

Ses principales activités y sont l'organisation et tout ce qui touche à l'administratif et à la création de documents (affiches, montage photos), ainsi que la gestion du site internet du SI.

«Pas d'état d'âme, je fais».

Sa vie de bénévole, c'est une histoire de rencontres avec des personnages dynamiques et pleins d'idées qui vous donnent envie de les suivre et de les imiter pour continuer l'œuvre commune. Il n'a jamais questionné son engagement associatif.

«On n'a pas su intéresser les jeunes».

Dans cette vie bien remplie, Lionel est désolé de voir le vieillissement du bénévolat en général et plus particulièrement au SI: pourtant, «à ce jour, tout en me sentant bien dans cette dynamique, d'autant que les relations avec la municipalité sont bonnes, je suis prêt, sans état d'âme, à me ranger derrière un président, femme ou homme, qui apporterait un vent frais nécessaire à la vie de cette association née en 1965, et ce, le plus de temps possible et le plus longtemps possible».

En conclusion, «La vie continue, si c'était à refaire, je recommencerais». Merci Lionel pour ce bel exemple de dévouement à la communauté dans son sens le plus noble !



Citer quelques noms, ce n'est pas pour autant oublier toutes les personnes qui ont fait partie de sa vie familiale, professionnelle, scolaire, et bénévole. «Les noms sont gravés dans mon disque dur».

Le Syndicat d'Initiative : pièce maîtresse de la vie d'Estissac

Le Syndicat d'Initiative d'Estissac est créé en 1965, sous l'impulsion de Lionel ROBIN pendant le mandat de Pierre LOROUET, pour assurer la gestion de la foire de la Sainte-Catherine. Ses objectifs s'élargissent très rapidement et deviennent : «Organiser des manifestations locales, promouvoir le tourisme, participer à toutes initiatives locales pour favoriser la prospérité de la commune».

Ses actions ont été nombreuses tout au long de ces années. 55 ans, ce sont autant de souvenirs pour la commune : des cavalcades, des carnavals, des manifestations autour de la bataille des champs catalauniques, des expositions, des décorations de Noël et du fleurissement, des soirées à thème, des fêtes du cidre, des concours, des éditions de dépliants et de cartes postales, et aussi la création du Musée de la mémoire paysanne...

Depuis son extension à l'intercommunalité en 2006, il interagit aussi avec les associations et municipalités des communes voisines. Il organise des actions culturelles (conférences, expositions, événements musicaux) ainsi que la foire de la Sainte-Catherine où il accueille gratuitement les associations, et acquiert du matériel qu'il prête aux associations et collectivités. Il est un partenaire actif pour célébrer le jumelage avec la communauté belge d'Anzegem. Il est le principal organisateur du Carnaval d'Estissac et gère le Musée de la mémoire paysanne.

Le Syndicat d'Initiative Intercommunal Vanne-Pays d'Othe (SIIVPO) vit et agit grâce à ses bénévoles dévoués. Toutes ses actions tendent à promouvoir et animer le territoire. Il y a beaucoup de bonnes raisons de devenir bénévole, comme la satisfaction de se sentir utile ou le plaisir d'échanger avec d'autres. 19 millions de personnes sont bénévoles en France. Alors, vous souhaitez vous impliquer dans une association ou simplement aider par votre disponibilité et vos compétences même occasionnellement ? Donner, c'est aussi recevoir ! Venez rejoindre le Syndicat d'Initiative.

CONTACT:

06.87.32.16.40 ou lionel.weyh@gmail.com Site internet: www.ccportesdupaysdothe.fr



Syndicat d'Initiative

Intercommunal Vanne Pavs d'Othe

Les activités (soirée musicale, carnaval, collaboration à divers projets...) vont reprendre selon les directives sanitaires en vigueur. Déjà quelques dates :

28 novembre 2021 : foire de la Sainte-Catherine

Au cours du 4e trimestre 2021, l'association organise une conférence sur les moulins sur la Vanne (intervenante Catherine TARTRE).



Loi sur les détecteurs de métaux Patrimoine archéologique national en danger

En France, la vente des détecteurs de métaux est autorisée mais une partie de leur usage est interdit car cause du pillage des ressources archéologiques, propriétés de l'État. Ce pillage, dont l'emploi des détecteurs n'est qu'un aspect, est une conséquence majeure de la destruction de notre patrimoine.

Les détecteurs permettant de repérer les objets métalliques enfouis dans le sol sont en effet utilisés tant par les pilleurs, qui sont des «voleurs professionnels» souvent fort bien organisés, que par des amateurs ignorants de la loi, inscrite au **Code du patrimoine**¹, qui interdit toute forme de fouilles non autorisées par le service régional de l'archéologie territorialement compétent, quel qu'en soit le lieu, y compris par le propriétaire du terrain, c'est-à-dire de creuser le sol pour y rechercher volontairement, avec ou sans détecteur d'ailleurs, un objet fabriqué par l'Homme.

En France, se servir de ces appareils est formellement interdit sans autorisation administrative, sous peine d'une amende de $3\,000\,$ €. La destruction, totale ou partielle, de site archéologique et le recueil de mobilier archéologique, considéré comme un vol, lié à l'usage d'un détecteur, sont des délits punis de sept ans de prison et d'une amende de $100\,000\,$ €.

Il ne s'agit naturellement pas de poursuivre des personnes de bonne foi qui, par hasard et sans aucune intention de rechercher quoi que ce soit, trouvent quelque chose que la loi assimile à un «trésor», qu'il ait ou pas une valeur vénale, à terre ou à l'occasion de travaux véritables. Une déclaration auprès des autorités de police ou de gendarmerie qui ont à charge de vérifier la réalité





Pixabay

de ce hasard suffit à conserver la chose trouvée, qu'il s'agisse d'un objet archéologique ou pas, pour moitié entre le découvreur de hasard et le propriétaire du terrain si ce sont deux personnes différentes.

Ce sont bien les utilisateurs sauvages, comme les voleurs organisés, utilisant les détecteurs, qui tombent sous le coup de la loi. Ce sont eux qui détruisent «les archives du sol» que sont les sites archéologiques pour s'approprier des biens qui ont souvent une faible valeur vénale, en bouleversant les traces, aussi ténues soient-elles, d'un passé qui appartient à tous et dont l'État est le garant de la préservation.

Beaucoup réclament aujourd'hui une interdiction pure et simple de la vente de ces appareils hors professionnels spécialisés, notamment dans les travaux publics, et surtout une harmonisation des législations européennes qui varient d'un pays à l'autre sur notre continent.

Vous êtes passionné(e) d'histoire ?

Vous pouvez participer en toute légalité, aux chantiers de fouilles programmés tout au long de l'été ! (sur le site du Ministère de la Culture)

1 Code du patrimoine : Utilisation de détecteurs de métaux. (Articles L542-1 à L542-3) sur https://www.legifrance.gouv.fr/ ou Ministère de la Culture - DRAC Grand Est Tél.: 03 88 15 57 00 (Site de Strasbourg)

Retour en images

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de Covid-19, les cérémonies des 19 mars et 8 mai 2021 se sont déroulées sans public. Etaient seulement présents les porte-drapeaux, sonneur, élus et représentants. Notre monument aux morts et le drapeau sont honorés à toutes les occasions en la mémoire des Liébautains morts pour la France.



Dépôt de gerbe au monument aux morts d'Estissac le 19 mars 2021 pour commémorer la Journée nationale du Souvenir et de Recueillement à la Mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.



CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DE LA COVID 19

Afin de limiter les risques d'une reprise de l'épidémie, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont poursuivi leurs actions avec la campagne de dépistage mobile du mois de mars dans le bus spécial de la TCAT. Désormais, les tests sont pratiqués dans la Maison Médicale, place de la République. Renseignez-vous pour connaître les dates.



Commémoration du 76º anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945



VACCINATION

M. Christophe BORGUS, secrétaire général de la Préfecture de l'Aube, tout nouvellement nommé, s'entretient avec des Liébautaines.





ÉCOLE LES TROIS RIVIÈRES

Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile

Dans la classe des CM2, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile est intervenue pendant une heure trente pour aborder différents thèmes (violences, incivilités, drogues, protection de l'environnement...).



«Lois en lois»

En mars, les classes de CM1/CM2 et de CM2 ont bénéficié de l'intervention des juristes du CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Aube) de Troyes, en participant à l'activité de «Lois en lois» (initiation au droit civil et au droit pénal).

L'objectif est d'aider les élèves à comprendre le système judiciaire français et de les responsabiliser face à leurs droits et devoirs, de maîtriser diverses notions de droit civil et de droit pénal. Après cette activité éducative, chaque élève de l'équipe gagnante a reçu un diplôme et un guide «Et si on s'parlait de la justice».

Paroles d'enfants

«J'arrive pas à respirer avec le masque !»

«De toute façon, je déteste l'école !»

«Le virus me fait un peu peur.»

«L'école, c'est cool !»

«Le masque est vraiment embêtant.»

«L'école est toujours aussi bien !»

«Nous sommes dans des zones maintenant et nous sommes

séparés. Je ne peux aller voir mon petit frère.»

«Avant, on pouvait s'assoir à deux.»

«On ne peut plus jouer ensemble.»

«Ça m'embête le Covid !»

«On ne reconnaît pas toujours les gens avec le masque.»

«Il nous embête le virus, il faut toujours se laver les mains !»

«On est tous séparés maintenant !»

BONS d'achat pour la rentrée scolaire 2021

L'aide financière de la commune auprès des parents ayant un ou plusieurs enfants scolarisés au collège (public ou privé) est renouvelée pour la prochaine rentrée scolaire pour les enfants entrant en 6ème et en 4ème.

La valeur globale des bons est de 70€ par élève utilisables pour l'achat de fournitures scolaires auprès du magasin MAXIMARCHÉ à Estissac.

Ils sont à retirer à la mairie à partir du $1^{\rm er}$ juillet 2021, sur présentation du livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'une attestation scolaire de rentrée en $6^{\rm ème}$ ou en $4^{\rm ème}$.



CONCOURS DE POÉSIES

Dans le cadre du concours organisé tous les ans par l'UNESCO en partenariat avec ERDF, les enfants de CM2 ont composé des poésies illustrées de jolis dessins sur le thème «Les voyages, rêve ou cauchemar».

Tous les Liébautains sont invités à venir admirer ces œuvres dans l'église Saint-Liébault d'Estissac lors des visites du patrimoine :

- Opération «*Un jour, une église 2021*» : le 7 juillet à 16h30 et le 28 août à 10h30.
- Journées Européennes du Patrimoine
 2021 : le 18 septembre de 9h30 à
 12h30 et le 19 septembre de 14h à 18h.

En juin, plusieurs classes de l'école Les Trois Rivières ont visité l'église pour découvrir le patrimoine culturel et historique local.

A noter : Tous les dessins du concours organisé par la Mairie d'Estissac seront exposés dans l'église en même temps. Un cadeau surprise sera remis aux trois meilleurs dessinateurs. (Cf. page 13).





L'Orchestre des Écoles en Othe

Après l'inauguration du nouvel orchestre à l'école en novembre dernier, les 23 enfants de la classe de CE2 de la classe de Mme

PLOUVIEZ ont commencé l'apprentissage régulier de leur instrument (clarinette, trompette, saxhorn baryton) à raison de 2h/semaine encadrés par leurs professeurs Bruno CHERRIER, Maëva DETURCHE et Eric PHILIPPE. Ces activités n'ont été que faiblement perturbées par la crise sanitaire. Aurélien PEUDENIER continue de diriger l'orchestre qui espère pouvoir bientôt jouer devant du public. Pour le précédent orchestre, des sorties régulières avaient en effet permis aux jeunes musiciens de montrer leurs progrès et à apprendre à maîtriser leur trac. Suivre les actualités du projet : http://oae-estissac.over-blog.com/

CENTRE DE LOISIRS

Durant les vacances de février, les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs d'Estissac se sont retrouvés autour du thème «Les carnavals du monde» : masques, musique, grands jeux, cuisine étaient au rendez- vous.

Pour cet été 2021, le centre de loisirs sera ouvert du 7 juillet au 30 juillet 2021 sur le thème «*Mers et merveilles*». Possibilité d'ouverture du 30 août au 1er septembre 2021 en fonction du nombre d'inscriptions. Si vous êtes intéressé, veuillez le faire savoir très vite.

Au programme:

 A la découverte de la mer, les 7 merveilles du monde (monuments, culture, gastronomie), Festi'coccinelle, Partir en livre, Grimpobranche, la vélovoie, l'Aquarium de Paris, course d'orientation, sortie lac...

Renseignements et inscriptions

acm.estissac@gmail.com OU laisser message au 03.25.40.46.44



Etre parent d'élèves à l'école Les Trois Rivières d'Estissac

Il existe plusieurs façons d'être impliqué dans la vie de l'école quand vous êtes parent d'élèves à Estissac :

- Faire partie de l'association des parent d'élèves d'Estissac, «*Les petits Liébautains*» et/ou vous impliquer dans leurs actions ;
- Etre représentant des parents d'élèves.

Chaque année, les représentants des parents d'élèves sont élus lors des élections qui se déroulent en octobre. La direction de l'école primaire (maternelle et élémentaire) lance un appel à candidatures auprès des parents d'élèves en septembre. Les représentants élus assistent aux conseils d'école (trois par année scolaire). Le conseil d'école se compose de la direction de l'école, qui préside l'ensemble des enseignants affectés à l'école, le maire ou un conseiller municipal qui le représente, les représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), ainsi que le délégué départemental de l'éducation nationale.

Le rôle des représentants des parents d'élèves

(Texte explicatif réalisé par les représentants élus cette année à destination des parents d'élèves).

Les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle et primaire sont élus au sein même des parents d'élèves par les parents d'élèves. Ils participent à la vie de l'école.

Ils sont membres à part entière du conseil d'école et facilitent les relations entre parents d'élèves et professeurs des écoles.

Ils ont pour mission:

- d'être à l'écoute de tous les parents ;
- d'être le porte-parole des parents lors des conseils d'école ou dans toute autre réunion des écoles, auprès des différents partenaires, en l'occurrence la municipalité, l'Éducation nationale ou encore les associations locales :
- d'être le médiateur si nécessaire. Parfois, des parents d'élèves ont du mal à exprimer leurs problèmes et demandent aux représentants des parents d'élèves d'intervenir;
- d'assurer un contact permanent avec la direction de l'école et les enseignants;
- d'être le lien entre les familles et l'école ;
- de transmettre les informations ainsi que les interrogations des parents, par mail à la direction de l'école.

Et ce, toujours dans un but de défense des enfants et dans l'obligation de confidentialité à l'égard des informations personnelles dont ils peuvent avoir connaissance.

Contact: parentsdeleves10190@gmail.com

«Les petits Liébautains»



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE «LES TROIS RIVIÈRES» D'ESTISSAC

L'association organise des manifestations au cours de l'année scolaire dont les bénéfices servent à financer différents projets scolaires. L'association est essentiellement composée de

parents d'élèves (ou famille) de l'école «Les Trois Rivières» d'Estissac, mais aussi d'anciens parents d'élèves, toujours motivés.

L'année scolaire est rythmée par quatre manifestations différentes et commence par l'organisation d'un vide-jouet puériculture au mois de novembre sur deux jours.

Cette année, il est prévu les 6 et 7 novembre 2021.





Ensuite vient le marché de Noël avec de nombreux exposants. Les personnes récupèrent leurs sapins de Noël commandés. La visite du Père Noël et les animations ravissent les enfants. Une tombola clôt la journée. Cette année le marché de Noël se déroulera le 5 décembre 2021.



Le carnaval se déroule toujours fin mars en partenariat avec le Syndicat d'Initiative, initiateur de l'événement. Les participants construisent un char sur un thème défini et des accessoires sont vendus pour rassembler les enfants et les parents déguisés autour du char.



Enfin, et surtout le grand événement de l'année, et l'élément fondateur de l'association est la fête de l'école au mois de juin. L'association gère la logistique du spectacle créé par les enseignants, et toute l'organisation de la kermesse qui le suit.

Il y a des stands de jeux pour les enfants et une tombola tirée en fin de kermesse, avec des lots offerts par des partenaires locaux.

Le marché de Noël et la kermesse sont des manifestations qui demandent une importante main d'œuvre pendant toute la durée de l'action. Les effectifs de l'association ne sont pas suffisants pour y faire face, elle fait donc appel aux parents d'élèves pour tenir les stands prévus. Plus ils sont nombreux à participer, plus la kermesse ou le marché de Noël peuvent se dérouler dans des conditions optimales.

L'association a un besoin permanent de nouveaux membres pour donner des idées et coups de main, et partager aussi de bons moments de convivialité. Venez nombreux rejoindre un groupe enthousiaste et dynamique.

Contact : lespetitsliebautains@gmail.com Facebook : @les-petits-Liébautains

Une nouvelle association de patrimoine à Estissac



Les Éditions en Othe-Armance viennent d'être créées. Cette nouvelle association a pour objectif la sauvegarde, la valorisation, la diffusion et la promotion du patrimoine culturel et naturel du Pays d'Othe et de l'Armance. Le but principal est de diffuser largement tout document ou manuscrit oublié ayant trait au patrimoine architectural, écrit, graphique, photographique, audiovisuel et traditionnel. Un livre est d'ores et déjà édité : «Le centre d'Aix-en-Othe au fil du temps» par P. MARTIN et J. DESQUEST. Un ouvrage est en préparation et d'autres devraient suivre.

Siège social : Pôle des Associations, 4, rue Gambetta, 10190 Estissac

Contact: Matthieu MICOULAUT (Président),

ludi GODIN (Vice-présidente)

06-87-28-06-61, editionsdelothe@gmail.com Plus d'info : http://editions-othe-armance.fr/

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE D'ESTISSAC

L'activité de votre association est impactée par le coronavirus et les cours reprendront bientôt comme avant, le mercredi de 18h30 à 19h30 au gymnase (abdos, fessiers, étirements...). Selon les directives concernant les recommandations sanitaires en vigueur.

Renseignements: 03.25.40.45.00 ou 03.25.40.42.20

Nouveau

Panneau signalétique installé sur la RD 660 pour informer la population des animations du village



Gardons le contact!

Un grand nombre d'évènements sportifs et culturels ont été annulés depuis l'année dernière. Tout le monde espère une reprise des activités habituelles en fonction de la situation sanitaire. Vous trouverez dans ce bulletin les futures activités à notre connaissance.

Ce magazine est le vôtre!

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions et de vos suggestions d'articles! Pour la prochaine parution de janvier 2022, si vous désirez voir figurer vos informations dans le bulletin, vous êtes invité à nous faire parvenir vos articles au plus tard pour le 15 novembre 2021 à cette adresse: communicationestissac@gmail.com

En attendant, retrouvez-nous sur l'application PanneauPocket.



SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous même PANNEAUPOCKET Pas besoin de créer un compte!



Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Coogle Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.





SINON, FLASHEZ-NOUS!





Votre association se situe sur la commune ? Faites-vous connaître ! Envoyez-nous vos informations : communicationestissac@gmail.com

JSVPO

En juillet et août, de 9h30 à 12h00, la JSVPO organise des stages ouverts à tous les enfants âgés de 6 à 13 ans. Tarif : 40€ la semaine (30€ pour les adhérents JSVPO et FCMT). Une navette est prévue pour transporter les enfants sur le lieu d'activité.



Le programme :

Du 7 au 9 juillet : stage tennis et multisports à Estissac
Du 12 au 16 juillet : stage foot et multisports à Fontvannes

• Du 19 au 23 juillet : stage multisports à Estissac

• Du 23 au 27 août stage foot et multisports à Fontvannes

En complément, possibilité de suivre des cours de tennis (particulier ou en mini groupe) en juillet et août. Créneaux à fixer en fonction de la demande.

Contact: Nicolas PIGNEROL 06.82.90.55.51

L'école multisports fonctionne toute l'année le mercredi après midi sur Estissac.

SECOURS POPULAIRE D'ESTISSAC

Vestiaire : OUVERT A TOUS

Place Betty DIÉ (Route de Bucey-Estissac) Mardi : 9h à 11h 30 ■ Mercredi : 14h à 17h

PATRONAGE LAÏQUE D'ESTISSAC

COUNTRY - LINE DANCE LES ESTI'DANCERS

Local du Patronage Laïque, 12 rue Pierre Brossolette à Estissac Contact : Claudine 06.85.78.92.13

VIDE-GRENIER- VIDE-MAISON 2021

19 septembre 2021 Contact : Marie-Claude 07.68.73.09.56

YOGA

4 rue Gambetta à Estissac au pôle des Associations (face à la halle) Cours collectifs assurés par Mercédès Delfau, professeur de yoga : 06.16.05.36.32 ou 03.25.76.65.31

Renseignez-vous pour la reprise des activités !

Music'en Othe veut se déconfiner

L'orchestre d'harmonie a été pratiquement à l'arrêt depuis le confinement de novembre, seules les activités scolaires (le projet de «L'Orchestre des Écoles en Othe») et les cours de l'école de musique «L'Atelier» étant maintenus. Avec la perspective de l'assouplissement des restrictions, les dirigeants préparent un nouveau répertoire pour la rentrée et espèrent pouvoir effectuer quelques répétitions publiques avant l'été, dont une sous la halle d'Estissac. A ce jour, le seul concert programmé est celui du 18 septembre 2021 à l'église de Villemaur-sur-Vanne, à l'occasion des 500 ans du célèbre jubé.

L'harmonie continue d'être à la recherche de musiciens désireux de jouer de la musique dans une ambiance conviviale et détendue.

Contact : Matthieu MICOULAUT 06 87 28 06 61, musicenothe@gmail.com

Inscriptions à l'école de musique L'Atelier samedi 11 septembre



Les enfants, adolescents et adultes désireux d'apprendre à jouer d'un instrument de musique peuvent s'inscrire à partir de la rentrée à «L'Atelier», l'école de musique de l'association située au Pôle musical, 4 rue Gambetta à Estissac. Music' en Othe y propose des cours de trompette, clarinette, saxophone, trombone-tuba, flûte traversière, batterie-percussion en fin d'après-midi (17h30-20h30). Les instruments de musique sont prêtés dans la mesure du possible.

Les adultes souhaitant commencer une activité de chorale sous la direction d'une chef de chœur experte en chant choral et lyrique pourront le faire le mercredi entre 19h30 et 21h30.

Jardin et éveil musical pour les petits (3 à 6 ans) le mercredi de 11 à 12h.

Journée porte ouverte et

inscription: samedi 11 septembre de 10h à 18h.

Renseignement et inscription :

Maëva DETURCHE, coordinatrice, 06 45 11 21 74 - maeva.deturche@gmail.com Matthieu MICOULAUT, président, 06 87 28 06 61 - matthieu.micoulaut@gmail.com



Music'en Othe

Espace France Services T.C.M. ESTISSAC

Pour faciliter toutes vos démarches administratives

■ 2 rue Laurent LESSÉRÉ ■ Tél. : 03.25.40.42.42

■ francesevices.estissac@troyes-cm.fr

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi : 9h-12h/13h-17h.

Fermé l'après-midi du 3ème jeudi du mois.

Confidentiel et gratuit, port du masque obligatoire, venir avec son stylo. Accueils des organismes publics : EPIC'EA, Mission Locale, CDAD, point conseil emploi...

Difficultés financières ?

N'hésitez pas, les bénévoles de l'épicerie solidaire EPIC'EA sont là pour vous aider !

Inscription, renseignements:

ESPACE FRANCE SERVICES: 03.25.40.42.42

A l'Espace France Services

Permanences d'information et d'orientation juridiques gratuites tenues par les juristes du CDAD10 à Estissac. Prochaine date : le 20 juillet. Demandez les autres dates du prochain semestre au numéro unique 09 62 63 75 48 pour renseignements et prise de rendez-vous.

MISSION LOCALE DE TROYES

Vous avez entre 16 et 25 ans

Nous vous accompagnons vers l'emploi : MISSION LOCALE DE TROYES

Prendre RV à l'Espace France Services 03.25.40.42.42 ou 03.25.73.62.22

TROYES CHAMPAGNE

MÉTROPOLE

ACTIVITÉS DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Les activités ont été maintenues à distance grâce au groupe Facebook fermé du RAM et par mails. Le projet «*Drôles d'histoires*» a été réalisé à distance pour la Semaine Nationale de la Petite Enfance (22 au 26 mars 2021). Une histoire «*Les Aventures de Mika le Koala*» a été créée par les responsables et partagée chaque jour sur le groupe Facebook. Puis à leur tour, les assistantes maternelles et les enfants ont dû mettre en scène leur mascotte dans les activités du quotidien (repas, jeux, sortie au parc...).

Un brin de bonheur à la MARPA

Les assistantes maternelles et les enfants se sont mobilisés pour le projet «Un brin de bonheur à la MARPA» afin de mettre un peu de baume au cœur aux résidents et au personnel en leur offrant des petites mains d'enfants représentant des fleurs et un brin de muquet.

Contact : Chloé LUCQUIN : Tél : 03.25.40.05.30

estissac.ram@troyes-cm.fr



Les Gardiens du patrimoine

Le patrimoine vous entoure : partagez-le !

La connaissance et la préservation du patrimoine local sont essentielles pour comprendre l'histoire d'un territoire, mettre en lumière le paysage, améliorer le cadre de vie, et participer à son développement. La Maison du patrimoine, en partenariat avec la Région Grand Est, mène une opération d'inventaire du patrimoine sur son



TROYES
CHAMPAGNE

territoire. L'objectif de l'inventaire est de recenser, étudier et faire connaître le patrimoine aux habitants. Mais vous aussi vous voyez ce qui vous entoure, participez et devenez un gardien du patrimoine !

Comment participer?

Lors d'une promenade, d'une marche quotidienne ou toute sortie, prenez en photo avec votre Smartphone les éléments du patrimoine qui croisent votre chemin! Déposez la photo sur **gardiens.troyes-cm.fr**, et publiez votre découverte. Ensuite retrouvez votre contribution et celles d'autres gardiens sur la cartographie participative.

Les gardiens du patrimoine : sortez, repérez, photographiez, et publiez ! Une initiative inédite de la Maison du patrimoine avec la collaboration de votre commune.

Gardiens.troyes-cm.fr

Maison du patrimoine 3 rue Jean-Jacques ROUSSEAU - 10800 Saint-Julien-les-Villas 03.25.82.59.45 maison.patrimoine@troyes-cm.fr www.mdp.troyes-cm.fr



Trouver une solution négociée

Le conciliateur de justice est désigné par la cour d'appel pour ses garanties d'impartialité et de discrétion. Sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des différends et de les constater par écrit le cas échéant. Il est compétent en ce qui concerne les conflits individuels entre particuliers, avec les entreprises ou les artisans, les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les problèmes locatifs. Par contre, il ne peut traiter les questions concernant le droit à la famille, le droit au travail et les litiges avec l'administration. Le conciliateur de justice vous reçoit gratuitement à la mairie d'Estissac sur rendez-vous : 03.25.40.41.43.

Vous vous déplacez ? Retrouvez le réseau Fluo Grand Est!

Préférer le train, c'est agir pour l'environnement. Vous émettez 30 fois moins de gaz à effet de serre qu'en voyageant seul avec votre voiture. Tout savoir sur la mobilité et les tarifs Primo et Pesto, prix attractifs et adaptés à vos besoins.

09 70 80 90 10 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h à 18h ou sur fluo.eu

Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes entre 16 et 25 ans doivent effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens, concours ou permis de conduire serait refusée. Alors, réalisez ces démarches sans tarder !

RENDEZ-VOUS SUR www.majdc.fr ou 03.26.22.29.50

PHARMACIE DE GARDE



Pour connaître la pharmacie de garde sur le Net :

www.3237.fr

Vous pouvez aussi téléphoner au 17 ou vous rendre à la gendarmerie.

Les beaux jours reviennent. **Respectons le bien-être de chacun.**



NUISANCES SONORES

- Pour que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage, ils ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Nous vous rappelons que toutes les nuisances sonores : musique trop forte, moteurs bruyants de véhicules (voiture, cyclomoteur), etc. sont également interdites.
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit. L'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à leur santé est recommandée.
- Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Cela s'applique également aux équidés ou autres animaux.

BRÛLAGE

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, ainsi que l'arrêté préfectoral du 21 août 2007, interdisent de manière permanente le brûlage à l'air libre de tous déchets (contravention de 4ème classe). La circulaire du 18 novembre 2011 confirme l'interdiction pour les déchets verts.

Le non-respect de ces réglementations entraı̂ne une contravention de $3^{\text{ème}}$ classe.

En savoir + : arrêté préfectoral n° 08-2432 sur le site Internet de la Préfecture de l'Aube ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

Difficultés de logement ?

Accompagnement personnalisé en toute confidentialité avec ACTION LOGEMENT : Tél. : 03 51 14 13 30 - www.actionlogement.fr

Séniors



Alors que le reconfinement a privé les séniors de rencontres et d'activités, le Département de l'Aube a mis en place une offre d'activités à distance, à leur attention : **HappyVisio.**

Il propose un service gratuit de conférences et d'ateliers en ligne autour de la santé et de l'autonomie (bien-être, vie pratique, sport, bien-vieillir, etc.).

S'inscrire gratuitement à la plateforme : à partir du site www.seniors.aube.fr ou demander à votre mairie.

L'isolement des séniors

Numéro vert pour lutter contre l'isolement des séniors et personnes fragiles.

Besoin d'une écoute, d'un service ? Le numéro vert gratuit : O 800 10 06 46 s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, leurs aidants ou toute autre personne vulnérable.

Cette plateforme téléphonique de lutte contre l'isolement des seniors et personnes fragiles est mise en place par le Département de l'Aube, en partenariat avec la Fédération ADMR.

Contre la solitude



Depuis 1987, l'association **ASTRÉE** accompagne les personnes en situation de grande solitude et les aide à restaurer le lien social. Une antenne à Troyes : **Tél. : 03 10 04 80 05** troyes@astree.asso.fr - En savoir + : www.astree.asso.fr

Écoute et prise en charge

adaptée aux femmes victimes de violence et à leurs enfants.



enfants en péril : appelez le

Opérationnel 24h/24h et 365 jours par an, le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger sauve des vies depuis plus de trente ans. Gratuité, non visible sur les relevés téléphoniques et confidentialité



Des relais pour aider l'enfance en danger

L'association L'Enfant bleu a développé la plateforme en ligne **alerterpoursauver.org** qui permet de signaler rapidement un enfant en danger. **www.enfantbleu.org**

Ligne téléphonique d'écoute Allo parents bébé au **0 800 00 3 4 5 6** (numéro vert). Pour les parents inquiets, dès la grossesse jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Plateforme gratuite du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

PARENDADO

Un soutien éducatif pour parents et adolescents en milieu rural. Jeunes de 11 à 21 ans

Association Jeunesse pour Demain 5 rue du Gros-Raisin 10000 TROYES

Tél.: 03.25.71.88.18 - www.ajd.asso.pagesperso-orange.fr



Association Jeunesse pour Demain

ATELIER POLLIN'AIR

Avec POLLIN'AIR, devenez SENTINELLE du pollen!

Pollin'air est un réseau citoyen capable de signaler en temps réel et de manière géolocalisée les dates d'émission des pollens allergisants dans la région Grand Est, via un système d'information en ligne et accessible à tous : **www.pollinair.fr**, développé par ATMO Grand Est sur l'ensemble de la Région.

« Orchidées sauvages ». (les orchidées sauvages sont protégées et interdites à la cueillette et à la transplantation)



SÉCURITÉ ROUTIÈRE JUNIOR

Des jeux pour apprendre les bons réflexes du Code de la Route tout en s'amusant sont disponibles sur une application gratuite créée par la Sécurité Routière. https://www.securite-routiere.gouv.fr/. En 2016, 17 % de l'ensemble des accidents corporels ont impliqué un enfant ou un adolescent. Au total, 204 ont été tués. Afin d'éviter de tels drames, il est indispensable de sensibiliser les enfants à la bonne conduite et de leur apprendre à adopter un comportement adéquat, sur la route ou sur les trottoirs.

Je suis adulte : je respecte les enfants et les piétons. Je ne me gare pas sur les trottoirs et sur les passages piétons, ni à proximité (article R417-11 du code de la route : stationnement très gênant puni d'une contravention de 4ème classe de 135 €).



curité Routière

Vie PRO

Notre commune est vivante grâce à ses commerçants, artisans et producteurs. Soutenons-les! Ils sont ESSENTIELS!

Vous êtes nouveau commerçant, artisan ou producteur et vous désirez vous faire connaître. Ecrivez-nous et nous ajouterons votre activité dans le prochain bulletin municipal: communicationestissac@gmail.com

Des nouvelles façons d'acheter local

Commandez en ligne

chez vos commerçants et producteurs préférés

Achetez vos produits habituels

Retirez-les en boutique ou faites vous livrer

www.fairemescourses.fr

l'achète en local

J'achète en local est une initiative Tachète des Chambres Consulaires au service en local des commerçants, artisans et producteurs de l'Aube. Gratuit jusqu'à la fin de l'année, le site de vente «Jacheteenlocal» propose du 100% local. Il permet de créer une boutique en ligne en apportant une visibilité supplémentaire aux professionnels.

www.jacheteenlocal.fr

Contact: 03.25.43.70.00 ou services@troyes.cci.fr

Main dans la main avec nos producteurs

De plus en plus de Français favorisent désormais les circuits courts. Retrouvez-les sur www.loc-halles.grandest.fr



(une initiative de la Région Grand Est).

ET TOUJOURS NOTRE MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN **SOUS LA HALLE DE 8H À 13H**

Démarches spécifques pour les hébergeurs

Vous mettez en location une chambre d'hôte, un meublé de tourisme ou vous proposez votre résidence principale ou secondaire en location, il est nécessaire de procéder à des démarches simples et obligatoires qui diffèrent selon l'offre d'hébergement. TROYES

CHAMPAGNE

Vous enregistrer en un clic :

www.taxe.3douest.com/troyes

Contact: TROYES CHAMPAGNE MÉTROPLE 1 place Robert GALLEY - 10000 TROYES

Tél.: 03.25.45.27.59 - taxedesejour@troyes-cm.fr

A DÉCOUVRIR LE MARCHÉ DU **TERROIR** Nouveau

Pendant la période estivale, un marché du terroir avec des producteurs locaux se tiendra sous la halle d'Estissac, un vendredi sur deux de 17h à 20h,



Actualités



Don du sang

Prochaine collecte du Don du Sang avec l'Association pour le Don du Sang Bénévole d'Estissac, les vendredis de 14h30 à 18h30 :

- 2 juillet à Fontvannes (de 15h30 à 18h30) (remplace le 16/07)
- 20 août à Aix en Othe
- 8 octobre à Fontvannes
- 10 décembre à Aix en Othe

Grâce aux bons résultats des dernières collectes et aux besoins importants, l'Établissement Français du Sang a programmé plus de collectes en 2021, sur des secteurs et des dates différents. L'accent est mis sur l'accueil en collecte pour rendre le moment plus convivial et plus agréable. Une photo du donneur de sang sera offerte pendant le prélèvement ainsi que des activités (jus de pomme à Aix en Othe, un jeu casse noix à Fontvannes, etc.).

Xavier DUQUENNOY ■ 26 rue de la Voie Neuve 10190 CHENNEGY ■ dsb.estissac@orange.fr

CONSULTATION MEDICALE ET SERVICE SOCIAL

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

A l'antenne médico-sociale située au 9 rue Eugénie Geoffroy

Permanence de puériculture chaque 2ème et 4ème mardi du mois de 14h à 15h30.

Consultation médicale de PMI le 3^{ème} mardi après midi du mois.

NOUVEAU : Un mercredi par mois de 9h30 à 11h30, venez partager une matinée avec vos enfants et rencontrer d'autres parents autour d'activités diverses.

Permanence de l'assistante sociale le lundi de 14h à 17h.

Renseignements: 03.25.46.70.04

France ALZHEIMER HALTE-RELAIS

Chaque jeudi de 14h30 à 16h30 ■ Au pôle des Associations ■ 4 rue Gambetta à Estissac

Des animations et des ateliers avec des objectifs thérapeutiques seront proposés aux aidés par des professionnels et des bénévoles. Les aidants familiaux peuvent également y participer pour partager leur quotidien et pour se soutenir dans un moment de convivialité.

Pour s'inscrire : 03.25.21.89.16 **I** france-alzeimer-aube@orange.fr

ADMR ESTISSAC, Pour tous, toute la vie, partout

10 avenue Claude Erignac Estissac ■ Tél. : 03.25.40.40.71 ■ Lundi, mardi et vendredi 14h-17h Entretien de la maison ■ Accompagnement du handicap ■ Services et soins aux séniors

■ Enfance et parentabilité

Opérations «Sakado» et Monalisa 1 Présidente : Marie-Thérèse DELCHAMBRE 18 salariés, une secrétaire fédérale et 20 bénévoles pour 14 communes et 150 bénéficiaires

BIBLIOTHÈQUE D'ESTISSAC

Mercredi : de 16h30 à 18h et vendredi : de 16h30 à 18h30

De nouveaux livres vous attendent ! Un portage à domicile sera mis en place suivant les besoins.

A NOTER: Fermeture estivale du 28 juillet au

15 août 2021

POSTE D'ESTISSAC

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE D'ESTISSAC

Du mardi au vendredi : 8h45-12h/13h30-17h et samedi : 8h45-12h Fermé le lundi Services disponibles en ligne : www.laposte.fr et www.labanquepostale.fr

COLLECTE DES DECHETS



Collecte du tri des déchets ménagers (sacs jaunes) : vendredi des semaines paires. Collecte des ordures ménagères : mardi. Un calendrier a été distribué dans chaque boite à lettres.

N'oubliez pas de sortir vos déchets UNIQUEMENT la veille au soir du jour de collecte et pensez à rentrer votre poubelle une fois vide!

Déchetterie de Bucey-en-Othe : Du 01/04/21 au 31/10 : mercredi et vendredi de 9h à 12h

samedi de 14h à 18h Du 01/11/21 : les mêmes horaires sauf le samedi : ferme à 16h30

Déchetterie de Vauchassis : mercredi et vendredi de 14h à 18h et samedi : 9h à 12h

+ D'INFOS : SERVICE GESTION ET COLLECTE DES DECHETS 03.25.45.27.30

Agenda

A partir du 2 juillet jusqu'au 24 septembre :

Marché du terroir sous la halle - de 17h à 20h

7 juillet:

Visite de l'église «Un jour, une église» - 16h30

28 août :

Visite de l'église «Un jour, une église» - 10h30

5 septembre:

Randonnée des Voirloups organisée par le Cyclo Club Othéen

11 septembre :

Journée porte ouverte de l'Atelier - 10h à 18h (Cf. p.28)

18 et 19 septembre :

Journées Européennes du Patrimoine (Cf. ci-contre)

19 septembre:

Vide-grenier et vide-maison du Patronage Laïque - de 8h à 18h

6 et 7 novembre :

Vide-jouet puériculture des petits Liébautains

28 novembre :

Foire de la Sainte Catherine

5 décembre :

Marché de Noël des petits Liébautains

Actualités annulées :

Fête Nationale du 14 Juillet Fête du Cochon Randonnée des Dolmens

Naissances

PP

Lila FONTAINE | le 12 janvier Eléonore MAUJEAN | le 7 février Soline HENRI GAY | le 2 avril Alexeï MOREAU | le 8 avril

Mariages



Patrick LEGRAND et Claudie GEST | le 17 avril
Samuel DEVULDER et Géraldine HONORÉ | le 1er mai
Cynthia BONNET et Justine PAIS | le 12 juin
Brice VINCENT et Delphine CAUCHOIS | le 12 juin

Décès



Emmanuelle DUCHÊNE, 38 ans le 6 février Michel BLONDELOT, 76 ans le 21 février Denis ANTOINE, 81 ans le 6 mars

Jean WOJTYNA, 90 ans I le 22 mars

Marie-Jeanne BELLEMANIÈRE, 64 ans I le 9 avril

Dany DELÉPINE épouse COLLOT, 58 ans I le 27 avril

La 38° édition des Journées Européennes du Patrimoine, dont la thématique nationale est «Le patrimoine pour tous», se déroulera le samedi 18 et le dimanche 19 septembre 2021. Un évènement national qui permet de faire rayonner la culture et d'ouvrir à tous des lieux



patrimoniaux. Des bénévoles vous feront (re)découvrir toute la richesse de notre patrimoine local.

PROGRAMME 2021	Samedi 18 septembre	Dimanche 19 septembre
HORLOGE Mairie	VISITE GUIDÉE 10 h à 12 h	VISITE GUIDÉE 14 h à 16 h
EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE Mairie		10 h à 17 h
MUSÉE DE LA Mémoire Paysanne	VISITE GUIDÉE 10 h à 12 h 13 h 30 à 17 h 30	
ÉGLISE	VISITE LIBRE ACCOMPAGNÉE 9 h 30 à 12 h 30	VISITE LIBRE ACCOMPAGNÉE 14 h à 18 h
CIMETIÈRE	VISITE GUIDÉE - 15 h	VISITE GUIDÉE - 10 h
HALLE	VISITE LIBRE	VISITE LIBRE
LAVOIR	VISITE LIBRE	VISITE LIBRE

